

MINISTERE DE LA SANTE

CABINET

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

Arrêté N° 2007 223 /MS/SG/DGS/DLM
Portant nomination du Coordonnateur du
Programme National d'Eradication du Ver de
Guinée (PNEVG)

LE MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DE LA SANTE



Vu la Constitution;

Vu le Décret N° 2007-349/PRES du 4 juin 2007, portant nomination du
Premier Ministre ;

Vu le Décret N° 2007-381/PRES/PM du 10 juin 2007, portant
composition du Gouvernement du Burkina Faso ;

Vu le Décret N° 2002-254/PM/SGG-CM du 17 juillet 2002, portant
organisation type des départements ministériels ;

Vu le Décret N° 2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002, portant
organisation du Ministère de la Santé ;

Sur proposition du Directeur de la Lutte contre la Maladie

ARRETE

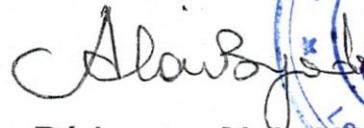
Article 1: Monsieur **BELEMVIRE Seydou**, matricule 56 552U
Médecin, est nommé Coordonnateur du Programme National
d'Eradication du ver de guinée.

Article 2 : Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé, le Directeur
Général de la Santé et le Directeur de la Lutte contre la
Maladie sont chargés chacun en ce qui le concerne de
l'application des dispositions du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Ouagadougou le

02 JUN 2007



Bédouma Alain YODA
Ministre
Commandeur de l'Ordre National



AMPLIATIONS

- Cab
- SG
- DGS
- DLM
- DRH
- Solde
- CF
- Toutes directions centrales
- Tous services rattachés
- Intéressé
- Archives